
	INFORMATION N°7
	DESTINATAIRES
	<ul style="list-style-type: none"> • Membres du Comité Directeur • Clubs du CD27 • Site Comité 

Qu'est-ce qu'une « CTC » en basket ?

« La CTC est un grand projet entre plusieurs clubs : à l'intérieur, on peut trouver trois formes d'équipes et chacune peut évoluer soit en nom propre, soit au niveau départemental, soit en régional »

Ces CTC ont pour but de faire travailler ensemble les clubs, pour «mutualiser les moyens». La Coopération Territoriale de Clubs (CTC) est une convention par laquelle des clubs affiliés à la FFBB s'engagent à collaborer en vue d'assurer le développement du Basket-Ball, conformément aux orientations de la politique de la FFBB.

Une CTC peut permettre à des joueurs d'évoluer à leur meilleur niveau et de pouvoir pratiquer le basket année après année, même si le club n'est pas en mesure de fournir l'effectif nécessaire à la composition d'une équipe.

Dans ce cadre, chacun participe à la vie de la CTC, à hauteur de ses possibilités, en respectant les engagements négociés et acceptés par les membres au travers de la convention. Les clubs s'engagent à mener ensemble les actions suivantes :

OBLIGATOIRE

- Avoir, dans chacun des clubs, une « école de mini-basket » composée de joueurs licenciés régulièrement auprès de la FFBB
- Assurer le fonctionnement d'une "école d'arbitrage de clubs".

Le dossier de CTC devra être adressé à la FFBB - Commission Fédérale Démarche Clubs - avant le 30 avril précédent la saison à partir de laquelle les clubs signataires souhaitent coopérer.

Le Comité de l'Eure est disponible pour vous aider à constituer le dossier avant d'être adressé à la FFBB si besoin.

Pour plus d'informations :

<http://www.ffbb.com/ffbb/dirigeants/gerer/collaboration-entre-clubs#>

6 AVRIL 2021	SIGNATAIRES
	<p>F. ISIDORI – Président de la Commission Départementale Sportive</p> <p>G. VILLAIN – Vice-Président chargé du pôle Sportif</p>